

Rapport Annuel d'Activité ERP - 2008



Après un développement rapide durant l'année 2007, 2008 a confirmé le succès de la filière DEEE en France.

En effet, le tonnage collecté s'est établi à 283.000 tonnes en 2008 contre 157.000 tonnes en 2007, soit une progression de 80%. De plus, pour la première fois, la collecte a dépassé le seuil réglementaire minimum de 4kg par an et par habitant, pour atteindre (atteignant) 4,47 kg par an et par habitant.

Cette croissance soutenue confirme la pertinence du dispositif retenu pour les DEEE, les différents acteurs agréés offrant une capacité de montée en puissance accrue par rapport aux dispositifs historiquement retenus, plus lents à se déployer.

2008 est également l'année d'une meilleure coordination de la filière, avec la collaboration actives des acteurs – représentants des collectivités, Meeddat, éco-organismes, OCAD3E – pour le développement d'une filière équilibrée et efficace. La collaboration de tous a permis dans une large mesure de clarifier les non-dits de la réglementation DEEE. ERP s'en réjouit et continuera de jouer pleinement un rôle actif dans la concertation.

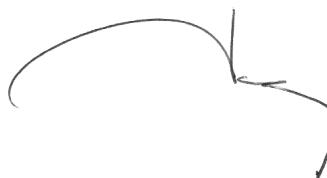
2009 verra la poursuite de la croissance du taux de collecte, qui dépassera les 5 kg par an et par habitant, une progression nécessaire sachant qu'environ 14kg de DEEE sont produit en moyenne par habitant. Cependant, une part encore trop importante échappe à la filière agréée, pour être traitée dans des conditions inconnues et parfois non conformes à la réglementation. Le support actif des pouvoirs publics sera nécessaire au captage et au traitement de ces volumes par la filière agréée .

En 2009, ERP va poursuivre ses efforts pour collecter davantage de DEEE, notamment en s'adressant aux populations les moins actives dans le tri sélectif des DEEE, tout en continuant à développer la transparence et la traçabilité de sa chaîne de collecte et traitement.

En Europe, ERP a poursuivi son développement en s'implantant au Danemark et en Finlande et devenant éco-organisme piles et accumulateurs en Autriche, Espagne et Irlande, offrant ainsi le guichet unique demandé par ses adhérents. Le Royaume-Uni est devenu son premier marché en terme de tonnage collecté, dans un dispositif parfaitement équilibré. Les effectifs ont progressé de manière maîtrisée avec le renforcement des fonctions centrales : qualité et audit, achats et contrôle. Avec plus 250.000 tonnes de DEEE collectés en 2008, ERP confirme son rôle unique dans le développement de la filière DEEE en Europe.

Christophe Pautrat

Directeur Général



Sommaire

Conformément à ses engagements, ERP France transmet chaque année aux ministères en charge de l'écologie, de l'industrie et des collectivités locales un rapport d'activité comprenant notamment les points suivants :

1. La liste actualisée des adhérents à la société titulaire, ainsi que les secteurs d'activité et catégories concernés au sens de l'annexe I du décret précité.
2. La part de ses mises sur le marché, par catégorie d'équipements électriques et électroniques au sens de l'annexe I du décret précité, exprimée en pourcentage des quantités totales de même catégorie déclarées mises sur le marché durant le semestre.
3. La structure du barème de la contribution demandée aux producteurs adhérents et le montant des contributions perçues.
4. La liste des principaux distributeurs auprès desquels le titulaire a assuré l'enlèvement des EEE mis à disposition et collectés sélectivement et le territoire couvert ainsi qu'une synthèse présentant, par type de distribution (surfaces spécialisées, généralistes, vente à distance, entrepôts, service après vente) le nombre de points de collecte desservis et les quantités enlevées par type.
5. La liste des collectivités auprès desquelles le titulaire a assuré l'enlèvement et le traitement des DEEE collectés sélectivement, la population couverte et la densité moyenne de population des collectivités desservies.
6. Les conditions d'enlèvement (quantité minimale et le cas échéant maximale, délai maximal à l'issue duquel l'enlèvement est réalisé) qu'il a fixées pour les DEEE collectés auprès des distributeurs.
7. La liste des cas pour lesquels le titulaire a refusé de procéder à l'enlèvement de DEEE collectés sélectivement au motif que les obligations en la matière que lui avaient confiées les producteurs étaient dépassées.
8. Le tonnage de DEEE enlevé par le titulaire selon la distinction établie en annexe de l'arrêté du 13 mars 2006 relatif à la procédure d'inscription et aux informations figurant au registre national des producteurs et selon les catégories mentionnées à l'annexe 1 du décret du 20 juillet 2005, en précisant également les quantités collectées par les communes et leurs groupements, ainsi que celles collectées par les distributeurs ou par un système mis en place par les producteurs.
9. La répartition par département des tonnages enlevés.
10. La quantité et la répartition des tonnages traités, selon la distinction établie en annexe de l'arrêté du 13 mars 2006 relatif à la procédure d'inscription et aux informations figurant au registre national des producteurs. Le titulaire indiquera en outre le mode de traitement, la liste des substances dangereuses extraites des équipements électriques et électroniques, les conditions dans lesquelles elles en ont été enlevées, le nom des prestataires ainsi que la liste des différents pays dans lequel ce traitement a été réalisé.
11. Le taux de valorisation et le taux de recyclage et de réutilisation atteint par le titulaire, par catégorie au sens de l'annexe I du décret du 20 juillet 2005.
12. Les actions menées en partenariat avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire, et notamment les quantités de DEEE enlevés auprès de ces opérateurs ainsi que les quantités de DEEE qui leur sont confiées pour traitement et les éléments montrant l'atteinte des objectifs que le titulaire s'était fixé en matière de développement de l'emploi solidaire.
13. Le bilan des actions menées pour favoriser le réemploi.
14. Le résultat des indicateurs que le titulaire s'est fixé pour évaluer que l'impact sur l'environnement de la logistique d'enlèvement des DEEE est maîtrisé.
15. Les actions d'information et de communication menées y compris celles menées avec les différents acteurs.
16. Les actions menées en matière de recherche et développement, pour améliorer la gestion des DEEE et réduire l'impact environnemental de cette gestion.
17. Les actions menées en faveur de la prévention.

1. Liste actualisée des adhérents à la société titulaire

Rappel :

Cat01 : Gros appareils ménagers

Cat02 : Petits appareils ménagers

Cat03 : Équipements informatiques et de télécommunications

Cat04 : Matériel grand public

Cat06 : Outils électriques et électroniques

Cat07 : Jouets, équipements de loisir et de sport

Cat08 : Dispositifs médicaux

Cat09 : Instruments de surveillance et de contrôle

Cat10 : Distributeurs automatiques

Estat de la répartition des adhérents d'ERP par catégories associées au sens de la Directive DEEE, au 31 décembre 2008 :

Catégorie 1 – Gros appareils ménagers

cat01 - Gros appareils ménagers		
A.B.C.D AMERICAN BROYEURS COMPACTEURS DIFFUSION	Electrolux Home Products France	MISTERGOODDEAL
ACCASTILLAGE BERNARD	Euro Tech Distribution	Nature & Découvertes
ADM PROMOTION SAS	EURO10	NOUVELLE ERE SANTE
Airfly France SARL	GPSPREVENT	OBJECT'IF
AKO KDO	GRETEL	PAPETERIES HAMELIN
Aurilis Group SA	Groupe Cadum	PILOTE 88
Autogyre SA	Hachette Collections	PIXMANIA SAS
BANDAI SA	HEXAGONE SARL	PLASTIMO
Beeline Retail SARL	HOME SHOPPING SERVICE	PRODASIE
BERTRAND VIGOUROUX	HT Pro	PRODIS SA
BORACAY	INDA FRANCE s.a.s.	SARL FIGUI IMPORT
CAP ALLIANCE	JJA	SAS COURANT MULTI MEDIA
CARPENTRAS DONARIER	KAPSYS	Sephora
COMPTOIR ARDENNAIS D'OUTILLAGE SAS	Lexon SA	SOCIETE L. TELLIER
Cottel.com SAS	LINEAIRE	Sofragraf
DAMART SERVIPOSTE	marco polo	Solution Micro System
Delta Import	Marlux SA	TEAM INTERNATIONAL France
DESAMAIS DISTRIBUTION	MB TECH	Tetra France SAS
DISTRIMO	MGH SARL	ViaMichelin SAS
DLH	Microsoft Ireland Operations Limited	
EBAC Ltd	MILIUM S.E.	

Catégorie 2 – Petits appareils ménagers

cat02 - Petits appareils ménagers			
2WF	Equinoxe	OMNIPAT HLD	
40 CARATS SAS	EQWERGY	OPM France	
A PAS DE GEANT	Euro Tech Distribution	OSMOOZE SA	
A.B.C.D AMERICAN BROYEURS COMPACTEURS DIFFUSION	EURO10	PARIS FRANCE MONTRES SARL	
A.T.M.	EUROCLIMAT SA	PARROT SA	
ADM PROMOTION SAS	Fellowes France	PEGGY SAGE	
Airfly France SARL	FESTILIGHT SA	Pelimex SA	
AIRIS France	FHP-VILEDA SA	PENN PLAX INC	
AKO KDO	France GIFT	PF CONCEPT France SAS	
ALBA	FRANCE IMPORT PRODUCTION	PIERRE LANNIER SARL	
ALESSI FRANCE SARL	FT DIFFUSION	PIXMANIA SAS	
Amazon EU Sarl	FUNAI EUROPE GMBH PARIS OFFICE	PLASTIMO	
Andromède	GENICADO OUEST SARL	Polyflame Europe SA	
Apple Computer International	GIFT WORLD	Primatis	
ATS Développement	Globetrade France SARL	Procter & Gamble	
Aurilis Group SA	Groupe JPG SAS	PRODIS SA	
AVANQUEST SOFTWARE SA	H. BRENNENSTUHL SAS	PRODITON	
BDR	HESTIA	PROGEXION SA	
BEC IMPORT SAS	HOLTEX SAS	R&T SAS	
BIJOUX GL	HOME SHOPPING SERVICE	Rubbermaid France SAS	
BOOMERANG sa	HT Pro	S+	
BORDEAUX JOUETS	HYPERMARCHE BON PRIX	SA Beaba	
Bureau Systeme	IMC TOYS France	SA ELIOT	
Canal Toys	JARDIVISTA	Sabiluc	
CANNELLE	JJA	SAFETOOL S.A.S.	
Carlier	JOJA SAS	Samsonite S.A.S.	
CARPENTRAS DONARIER	KARADE SARL	SARA LEE	
CAUSSADE SAS	Kinetec SA	SARL FIGUI IMPORT	
CENTRELEC	KMF SARL	SARL MOINEAU INSTRUMENTS	
CFBH	La Brosse et Dupont	SARL Prizee.com	
CHICCO Puériculture de France	LABORATOIRES DE BIOLOGIE VEGETALE YVES ROCHER SA	SAS CDP DISTRIBUTION	
CLEANTRONICS	Laboratoires Edel	Saunatec	
Comexo sas	Laboratoires Gilbert	SCAMARK	
Comobjet	LABORATOIRES RIVADIS	Sephora	
Compex SAS	LASER sas	SFDD	
COMPTOIR ARDENNAIS D'OUTILLAGE SAS	L'ASTREE	SNAA	
Comptoir Maxita SAS	LAVAZZA France SAS	SOCIETE L. TELLIER	
Computers Unlimited SAS	LBD MENAGE	SODIFA SAS	
Cottel.com SAS	LEXIBOOK LES S.A.	SOGESPROM SA	
DAMART SERVIPOSTE	Lexon SA	Sony eSolutions Europe BV	
DCA-SERVICES	LINEAIRE	SPORT-ELEC SA	
DECTRA-PHARM	MACLOCK	STANHOME France SARL	
DESAMAIIS DISTRIBUTION	Mandala Terre et Cosmos	SWISSVOICE	
DIGITAL ELECTRONIQUE ACCESSOIRES	MARC GAY SAS	TEAM INTERNATIONAL France	
DIMO SAS	Marlux SA	THE TIME FACTORY	
Direct Concept	Mastrad	TOSCA	
DOREL FRANCE SA	MCT	TROPICO DIFFUSION	
E,U,R,L, MEAN SE - AQUAPOINT	MGH SARL	UNILUX	
E.D.P.S	Microsoft Ireland Operations Limited	UNIVER-CEL SARL	
EBAC Ltd	MILIUM S.E.	UNI-VERS SARL	
EDITIONS ATLAS	MISTERGOODDEAL	VARTA SA	
ELECTROLUX LDA	Nature & Découvertes	VIENOMED SAS	
ELUZ SA	Nobilis Group	Yves Bertelin	
EMBALL'ISO	OCTOGONE		

Catégorie 3 – Equipements informatiques et de télécommunications

cat03 - Équipements informatiques et de télécommunications			
2WF	EDITIONS ATLAS	Modul Burotic	
3G MULTIMEDIA	ELECTROCOM	Montres Ambre	
A PAS DE GEANT	ELEXENCE	Nature & Découvertes	
ABOUTBATTERIES.COM	ELPI	Nemo	
ACOUREX SA	ELUZ SA	NEWSPORT	
ACTOLL	Equinoxe	Nokia France	
ADM PROMOTION SAS	EQWERGY	Olitec Group	
AGENCE COMMERCIALE TECHNOLOGIES NOUVELLES	Euro Tech Distribution	OVDP	
AIPHONE SAS	EURO10	Parfums Isabel Derroisné	
AIRIS France	EUROCLIMAT SA	PARIS FRANCE MONTRES SARL	
ALBA	FINAN TRADING	PARROT SA	
ALTITUDE DIFFUSION SAS	Funkwerk Enterprise Communications France SAS	PARTELEC	
Amarina	Gemalto SA	PF CONCEPT France SAS	
Amazon EU Sarl	GENICADO OUEST SARL	PIXMANIA SAS	
Andromède	GIFT WORLD	PLASTIMO	
Apple Computer International	GN RESOUND SAS	Polyflame Europe SA	
Armor sa	H. BRENNENSTUHL SAS	Primatis	
ATS Développement	HEWLETT PACKARD FRANCE	PRODIS SA	
AUDIOMEDI SA	HOME SHOPPING SERVICE	PRODITION	
AVESTA	HYPERMARCHE BON PRIX	PROXIMA PLUS SARL	
AXUN SAS	IMC TOYS France	Pure Trade	
BBworld	JJA	R&T SAS	
BDR	JOJA SAS	REDWOODS TRADING	
Bell Microproducts S.a.r.l.	KARADE SARL	Rubbermaid France SAS	
BELTONE AUDIOLOGIE France	Laboratoires de biologie marine Daniel Jouvance	SA Beaba	
BeWAN systems SA	Laboratoires de dermocosmétique active	SAINT HONORE PARIS SAS	
BL Marketing International	L'ASTREE	SANFORD ECRITURE SAS	
BOOMERANG sa	LEGRAND	sarl B&B International	
BORACAY	lenobox	SARL FIGUI IMPORT	
BORDEAUX JOUETS	LEXIBOOK LES S.A.	SARL MOINEAU INSTRUMENTS	
BYTECOM FANNER	LOGICOM	SODIFA SAS	
CARPENTRAS DONARIER	M3 MIX MARKET MULTIMEDIA	Solution Micro System	
CHICCO Puériculture de France	MACLOCK	SONY BMG MUSIC ENTERTAINMENT France	
Chine France	MAGECO	SONY COMPUTER Entertainment France SA	
CMS Informatique	Magellan Navigation SA	Sony eSolutions Europe BV	
Computers Unlimited SAS	MARC GAY SAS	Sony France	
Cottel.com SAS	marco polo	STANHOME France SARL	
DAMART SERVIPOSTE	Medical World Exchange	STARKEY France SARL	
DCA-SERVICES	MICRON EUROPE LIMITED	TERPAN SARL	
Delta Import	Microsoft Ireland Operations Limited	TomTom Sales BV French Branch	
DEONET	MIGDALO	TOSCA	
DIGITAL ELECTRONIQUE ACCESSOIRES	MILIUM S.E.	UFP International	
DIMO SAS	Minoity Components SARL	WATT&CO	
DOCdata Distributie Benelux B.V.	MIRO	WTT	
DOREL FRANCE SA	MISTERGOODDEAL	XIRING	
Eccodis SARL	Modelabs	Xtrium / MIS	

Catégorie 4 – Matériel grand public

cat04 - Matériel grand public		
2WF	EUROPE AUDIO DIFFUSION	OVDP
A PAS DE GEANT	Fellowes France	PARTELEC
A.T.M.	FINAN TRADING	PF CONCEPT France SAS
ACCASTILLAGE BERNARD	FITO France SAS	Phonak France
ACOUREX SA	FOSSIL France	PILOTE 88
ACTOLL	France GIFT	PIXMANIA SAS
Adax'o international	GEOX RETAIL FRANCE	PLASTIMO
ADM PROMOTION SAS	GIVEX	Polyflame Europe SA
Agatha Diffusion	Globetrade France SARL	PRODIS SA
AIRIS France	GPS GLOBAL PRODUCTS SOURCING	PROMOPLUS SAS
AKO KDO	HAMYsound	R-ACTION SARL
ALLEGRE PUERICULTURE SAS	HEWLETT PACKARD FRANCE	REDWOODS TRADING
ALTITUDE DIFFUSION SAS	HOME SHOPPING SERVICE	REGIS FERRIERE SARL
Amazon EU Sarl	IBB PARIS sarl	R-TECH Distribution
AMCAN SARL	IMC TOYS France	Rubbermaid France SAS
Apple Computer International	INDA FRANCE s.a.s.	SA JOURDAIN
Archos SA	Jardinerie d'Avèze	SA Louis Vuitton Malletier
ASLOG Informatique sarl	JJA	SARL FIGUI IMPORT
ATS Développement	JOJA SAS	SARL MOINEAU INSTRUMENTS
AVANQUEST SOFTWARE SA	LABORATOIRES DE BIOLOGIE VEGETALE YVES ROCHER SA	SAS COURANT MULTI MEDIA
BABY AND CHILDREN	Laboratoires Effithera Nature	SAS LE SPECIALISTE
BERTRAND VIGOUROUX	Le Calendrier	Sephora
BOOMERANG sa	LEANA TRADING	SMB Horlogerie
BORACAY	LEGRAND	SNAA
BORDEAUX JOUETS	LEXIBOOK LES S.A.	SOGESPROM SA
Cadactuel SRTS SAS	Lexon SA	SOMFY SAS
Cades SA	LOGICOM	SONY BMG MUSIC ENTERTAINMENT France
Canal Toys	M3 MIX MARKET MULTIMEDIA	Sony Ericsson Mobile Communications International
CANNELLE	MAGECO	Sony eSolutions Europe BV
CARPENTRAS DONARIER	MARC GAY SAS	Sony France
CHICCO Puériculture de France	Mastrad	SOUND AND COLORS SAS
Computers Unlimited SAS	Maximus SARL	SPEDISSEUR
Cottel.com SAS	MB TECH	STANHOME France SARL
DAMART SERVIPOSTE	MCA	STANLEY FRANCE SAS
DATCOM-INC	METALTEX France	STRAPMEDIA SAS
DIGITAL ELECTRONIQUE ACCESSOIRES	Microsoft Ireland Operations Limited	Tetra France SAS
DITTA	MILIUM S.E.	THE TIME FACTORY
EBAC Ltd	MISTERGOODDEAL	TIME AND DIAMONDS S.A.
Eccodis SARL	Modelabs	T'nB SA France
EDITIONS ATLAS	Modul Burotic	TOSCA
Editions grafocarte	MONTRES MICHEL HERBELIN SA	TROPICO DIFFUSION
Electrolux Home Products France	Nature & Découvertes	TUNECHARGER SAS
ELLEPI	Nokia France	UFP International
ELUZ SA	NOVATEL WIRELESS FRANCE	UNILUX
Energie Distribution	Novetys SARL	Uniross Batteries S.A.S
ENERGIZER GROUP FRANCE SA	Océan Terre Biotechnologie	UNIVER-CEL SARL
EQWERGY	Olitec Group	WATT&CO
Eritime	ONE FOR ALL SAS FRANCE	XTREAM WEARTHER
Eur'alliance	Opex SA	Xtrium / MIS
EUROCLIMAT SA	Optoma France	Zepter Paris

Catégorie 6 – Outils électriques et électroniques

cat06 - Outils électriques et électroniques		
2WF	ELECTRALINE CBB	Nature & Découvertes
40 CARATS SAS	FACOM SAS	Océan Terre Biotechnologie
ACCASTILLAGE BERNARD	Fellowes France	PEGGY SAGE
ACOUREX SA	GENICADO OUEST SARL	PENN PLAX INC
Aurilis Group SA	GYS SAS	PF CONCEPT France SAS
BDR	H. BRENNENSTUHL SAS	Polyflame Europe SA
BERTRAND VIGOUROUX	HERMI SARL	PRODIS SA
BeWAN systems SA	HOME SHOPPING SERVICE	Sabiluc
BL Marketing International	L'ASTREE	Sofragraf
CAP ALLIANCE	MESSER EUTECTIC	Sofragraf Senco
CAUSSADE SAS	Microsoft Ireland Operations Limited	STANLEY FRANCE SAS
CLEANTRONICS	MONSANTO INTERNATIONAL SARL	UFP International
Computers Unlimited SAS	MOURET S.A	WATT&CO
DCA-SERVICES	MOVEA SA	

Catégorie 7 – Jouets, équipements de loisir et de sport

cat07 - Jouets, équipements de loisir et de sport		
2WF	Eccodis SARL	NEWSPORT
A PAS DE GEANT	EDITIONS ATLAS	OVDP
ADD-ONE SAS	Electronic arts publishing	PEGASE INFORMATIQUE
ADEQUAT PARTNERS SAS	ELUZ SA	PF CONCEPT France SAS
ADM PROMOTION SAS	Energie Distribution	PIXMANIA SAS
AGENCE COMMERCIALE TECHNOLOGIES NOUVELLES	ENERGIZER GROUP FRANCE SA	PLASTIMO
Aglow France SARL	EQWERGY	PRODIS SA
Andromède	EUROCLIMAT SA	RD Bijoux
ANSELL SA	FAMOSA France SARL	ROCKET DIFFUSION France
ATS Développement	GENICADO OUEST SARL	Rubbermaid France SAS
Aurilis Group SA	Hachette Collections	SA Beaba
B&G INTERNATIONAL SAS	HASBRO SA	SA Louis Vuitton Malletier
BANDAI SA	HOME SHOPPING SERVICE	SARL FIGUI IMPORT
Bernaert Luc SAS	IMC TOYS France	Scubapro Uwatec SA
BMR Slendertone SARL	INDA FRANCE s.a.s.	SEREM AUTOM
BOOMERANG sa	Index Promotions SARL	SNAA
BORACAY	Jardinerie d'Avèze	Société de Négoce et de promotion
BORDEAUX JOUETS	JJA	SODIFA SAS
BSM - Le Jeu de Référence	JOJA SAS	SOGESPROM SA
Canal Toys	JOS International	Sony eSolutions Europe BV
Carlier	LABORATOIRES DE BIOLOGIE VEGETALE YVES ROCHER SA	Sony France
CARPENTRAS DONARIER	LCX LEBLANC CHROMEX	SPEDISSEUR
Cathasia	LEXIBOOK LES S.A.	STANHOME France SARL
CHICCO Puériculture de France	MARC GAY SAS	Techniques Modernes du Modélisme
COMPTOIR ARDENNAIS D'OUTILLAGE SAS	MECCANO	TF1 ENTREPRISES
Comptoir Maxita SAS	MGAE ENTERTAINMENT	The Promotions Practice France
Cottel.com SAS	MICRO APPLICATION SAS	TORRO SAS
DCA-SERVICES	MILIUM S.E.	UFP International
DOREL FRANCE SA	MISTERGOODDEAL	UNIVER-CEL SARL
Dreams SAS	MOET & CHANDON	WTT
DUJARDIN	Nature & Découvertes	Xtrium / MIS
DUPUIS France	New Ray France SARL	

Catégorie 8 – Dispositifs médicaux

cat08 - Dispositifs médicaux		
ACOUREX SA	DOREL FRANCE SA	PRODIS SA
AED	E,U,R,L, MEAN SE - AQUAPoint	PRODITION
Andromède	EUROCLIMAT SA	SA Beaba
Aurilis Group SA	GN RESOUND SAS	Sabiluc
BELTONE AUDIOLOGIE France	HOLTEX SAS	SARL FIGUI IMPORT
BMR Slendertone SARL	ISO-SONIC SAS	SBH
Bourgeois Dufour SARL	Kinetec SA	SIEMENS AUDIOLOGIE S.A.S
CAP ALLIANCE	LABORATOIRES DE BIOLOGIE VEGETALE YVES ROCHER SA	Sony eSolutions Europe BV
CARPENTRAS DONARIER	Laboratoires Gilbert	STARKEY France SARL
CHICCO Puériculture de France	MISTERGOODDEAL	THUASNE
Compex SAS	OMWAVE	VISIOMED SAS
DAMART SERVIPOSTE	Pelimex SA	
DECTRA-PHARM	PIXMANIA SAS	

Catégorie 9 – Instruments de surveillance et de contrôle

cat09 - Instruments de surveillance et de contrôle		
2WF	DLH	Modelabs
ACCASTILLAGE BERNARD	DOREL FRANCE SA	Nature & Découvertes
ACOUREX SA	EDITIONS ATLAS	NIC-IMPEX
APHONE SAS	ELECTRALINE CBB	OVDP
ALBA	Energie Distribution	PEGGY SAGE
Amazon EU Sarl	EQWERGY	Pelimex SA
Andromède	EURO PROTECTION SURVEILLANCE	PENN PLAX INC
Atral System	EUROCLIMAT SA	PLASTIMO
Aurilis Group SA	FACOM SAS	PRODIS SA
BIJOUX GL	FARE	SARL MOINEAU INSTRUMENTS
BOST GARNACHE INDUSTRIES	FINAN TRADING	Scubapro Uwatec SA
CARPENTRAS DONARIER	FINSECUR	SOMFY SAS
CEDOM SA	Friedland SAS	Sony eSolutions Europe BV
CHICCO Puériculture de France	GYS SAS	Sony France
COMPTOIR ARDENNAIS D'OUTILLAGE SAS	H. BRENNENSTUHL SAS	STANLEY FRANCE SAS
Computers Unlimited SAS	HOME SHOPPING SERVICE	TOSCA
CORDIA SA	JJA	TUNECHARGER SAS
Cottel.com SAS	JOJA SAS	UNIVER-CEL SARL
DELTA DORE SA	LEGRAND	VISIOMED SAS
Delta Import	MARC GAY SAS	WATT&CO
DEMSON SAS	Mastrad	WKBM
DIGITAL ELECTRONIQUE ACCESSOIRES	MISTERGOODDEAL	Xtrium / MIS

Catégorie 10 – Distributeurs automatiques

cat10 - Distributeurs automatiques		
APHONE SAS	L'ASTREE	
BERTRAND VIGOUROUX	PIXMANIA SAS	
CARPENTRAS DONARIER	SARL FIGUI IMPORT	
Delta Import	UNIVER-CEL SARL	
FINAN TRADING		

2. Part des mises sur le marché, par catégorie d'équipements électriques et électroniques

Catégories au sens de la directive	Somme des tonnages d'EEE mis en marché en 2008	%
cat01 - Gros appareils ménagers	70 185	46
cat02 - Petits appareils ménagers	12 177	8
cat03 - Équipements informatiques et de télécommunications	38 070	25
cat04 - Matériel grand public	24 596	16
cat06 - Outils électriques et électroniques	1 082	1
cat07 - Jouets, équipements de loisir et de sport	4 355	3
cat08 - Dispositifs médicaux	86	0
cat09 - Instruments de surveillance et de contrôle	531	0
cat10 - Distributeurs automatiques	71	0
Total général	151 152	100

3. Structure du barème de la contribution demandée aux producteurs adhérents

3.1. Barème ERP France

Grille Tarifaire ERP			
Applicable au 10 avril 2009			
	Produits	Contribution Visible HT	Contribution Visible TTC
GEM HORS FROID	GEM < 20 kg	1,67 €	2,00 €
	GEM >= 20 kg	5,02 €	6,00 €
GEM FROID	GEM F <= 35 kg	5,02 €	6,00 €
	GEM F > 35 kg	10,87 €	13,00 €
ECRANS	TV, Moniteurs < 9kg	0,84 €	1,00 €
	TV, Moniteurs >= 9kg et < 15kg	1,67 €	2,00 €
	TV, Moniteurs >= 15kg et < 30kg	3,34 €	4,00 €
	TV, Moniteurs > 30kg	6,69 €	8,00 €
PAM	PAM < 0,2kg	0,0084 €	0,01 €
	PAM >= 0,2kg et < 0,5 kg	0,025 €	0,03 €
	PAM >= 0,5kg et < 1 kg	0,042 €	0,05 €
	PAM >= 1kg et < 2 kg	0,125 €	0,15 €
	PAM >= 2kg et < 4 kg	0,21 €	0,25 €
	PAM >= 4kg et < 8 kg	0,42 €	0,50 €
	PAM >= 8kg et < 15 kg	0,84 €	1,00 €
	PAM >= 15kg et < 20 kg	1,25 €	1,50 €
	PAM >= 20kg et < 30 kg	1,88 €	2,25 €
	PAM > 30 kg	3,34 €	4,00 €

GEM HF = Gros Electroménager Hors Froid (Lave-linge par exemple)
GEM F = Gros Electroménager Froid (Réfrigérateur, climatiseur...)
PAM = Petits Appareils en Mélange (Rasoir, sèche-cheveux, jouets, lecteurs mp3...)

 **ERP France**
Valorisation des Déchets d'Équipements
Électriques et Électroniques - DEEE

3.2. Prévisionnel d'exploitation

Prévisionnel d'exploitation

K€	2008	2009	2010	2011
Contributions		15 629	15 629	19 600
Coûts		11 385	17 730	20 203
Coût Opérationnel		8 147	12 692	14 897
Indemnisations		1 203	2 620	3 040
Fonctionnement		1 244	1 240	1 278
Etudes / R&D		30	156	196
Communication		761	1 021	792
Provisions pour charges futures de collecte		4 244	-2 101	-603
Cumul provision pour charges futures de collecte	5 028	9 272	7 171	6 568

Nous attendons une réduction des contributions en 2009 et 2010 par rapport à 2008, suite aux difficultés du marché des produits électriques et électroniques ménagers. En 2011 le niveau des contributions est en augmentation: nous nous attendons un accroissement des mises sur le marché d'équipements neufs et un ajustement du barème pour faire face aux objectifs de collecte en croissance.

4. Liste des principaux distributeurs auprès desquels le titulaire a assuré l'enlèvement des EEE mis à disposition

TYPE SERVICE	DISTRIBUTEURS 2008
Enlèvement	BERTRAND VIGOUROUX
Enlèvement	ETABLISSEMENT LAVERRIERE
Enlèvement	MISTER GOODDEAL
Enlèvement	NATURES ET DECOUVERTES
Enlèvement	ELECTROLUX LOGISTICS
Enlèvement	A - NOVO
Enlèvement	TEAM INTERNATIONAL
Enlèvement	DELTA IMPORT
Enlèvement	LEXIBOOK
Livraison	CLINIQUE MENAGER
Livraison	CRISTAL INFORMATIQUE +
Livraison	ACTN
Livraison	PROXIMAPLUS
Livraison	TRADE IMPORT
Réception DEEE	AMAZON

	<i>Contrats actifs</i>	<i>Point de collecte</i>
<i>Enlèvement</i>	9	28
<i>Livraison</i>	5	7
<i>VAD</i>	1	1
<i>TOTAL</i>	15	36

5. Liste des collectivités auprès desquelles le titulaire a assuré l'enlèvement et le traitement des DEEE collectés sélectivement

Au 31 décembre 2008, le nombre de collectivité locale sous contrat est de 100, représentant 8 262 517 habitants et 488 points de collecte.

Le nombre de collectivités locales gérées par ERP en fin d'année résulte de la mise en œuvre par ERP, en coordination avec OCAD3E, les autres éco-organismes et les représentants de collectivité locale réunis en comité de médiation, de deux mesures d'ajustement.

Ces mesures ont été prises afin de mettre en adéquation le gisement exploité par chaque éco-organisme avec ses obligations et permettre la réduction des écarts accumulés :

- Mesure d'ajustement structurel : certaines collectivités ont été transférées à des EO structurellement sous-collecteurs.
- Mesure transitoire : prise en charge opérationnelle temporaire de certaines collectivités locales par des EO sous-collecteurs. Cette prise en charge s'éteindra lorsque les écarts accumulés auront été compensés

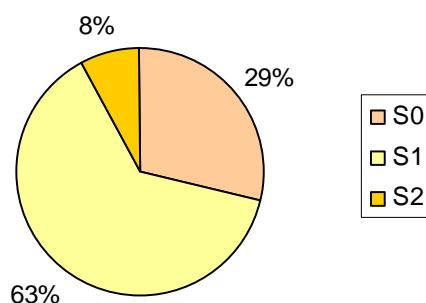
Ces mesures perdureront le temps nécessaire au rattrapage de tonnes attendues par les autres éco-organismes jusqu'à fin 2009.

A l'issue de la première mesure, voici le bilan de l'évolution de la population sous contrat avec ERP.

	Nombre de contrats	S0	S1	S2	Total	1/2forfait	forfait	total
1er décembre	100	136	297	36	469	11	324	335

Au vu de ses données, la répartition des scénarii de collecte est la suivante :

Répartition scénarios après transfert



Rappel des différents scénarii de collecte :

Les profils des points de collecte se différencient en fonction des seuils d'enlèvement minimum et, de ce fait, de la capacité de stockage du point de collecte. Pour établir le profil d'un point de collecte, la collectivité doit prendre en compte le débit du point de collecte (quantités de DEEE amenés sur le site par unité de temps), la place disponible et la durée de stockage compatible avec la sécurité des DEEE collectés. Enfin, en dehors des aménagements liés à la collecte et au stockage transitoire des DEEE, la collectivité doit veiller à l'accessibilité du point de collecte par les véhicules d'enlèvement (possibilité d'accès pour un véhicule de grand gabarit par exemple). Dans tous les cas, le point de collecte doit permettre de séparer et de stocker les 4 flux prévus en préservant autant que possible l'état des DEEE stockés.

S0	Enlèvement dès 8 UM.
S1	Enlèvement dès 24 UM.
S2	<ul style="list-style-type: none">- Tonnage annuel > 2000 UM ou 100 tonnes.- Evacuation directe d'au moins un flux en unité de transport complet vers site de traitement.

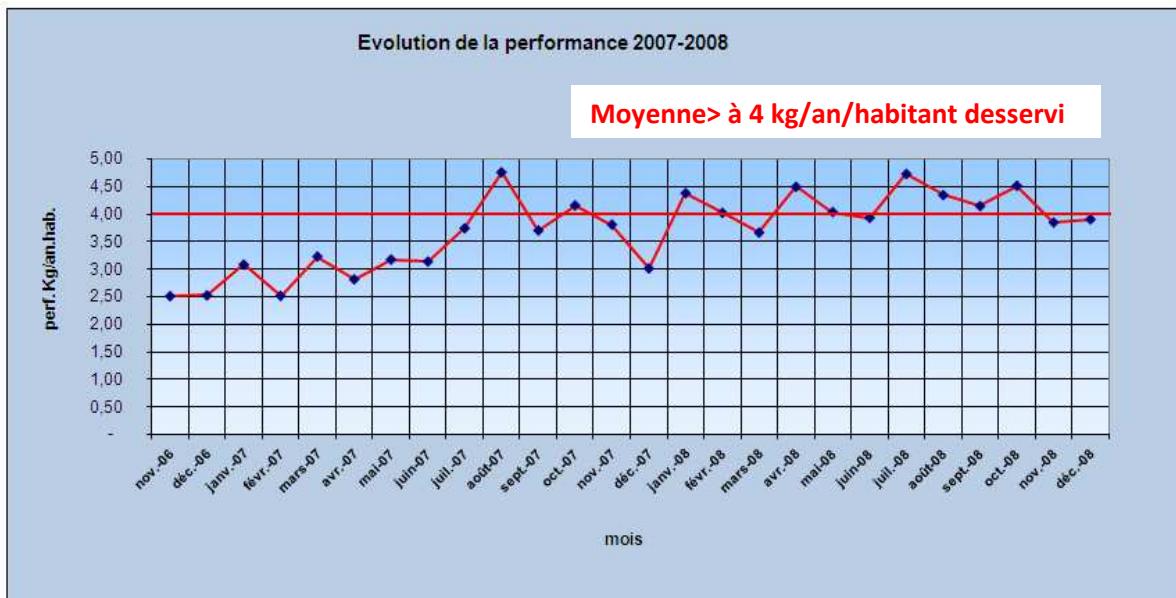
Liste des collectivités prestées par ERP en 2008 :

COLLECTIVITE	POPULATION	TRANFERT
01 Communauté de Communes Bugey Vallée de l'Ain	7 277 hab.	
01 Communauté de Communes de Montrevel-en-Bresse	12 416 hab.	
01 SIVOM du Bas Bugey	25 875 hab.	
01 Communauté de Communes du Pays de Gex	66 479 hab.	
01 Communauté de Communes de la Vallière	8 211 hab.	
01 Communauté de Communes de Treffort-Cuisiat	7 881 hab.	
01 Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain	56 425 hab.	
01 Communauté de Communes de Pont d'Ain-Priay-Varambon	4 173 hab.	
01 Communauté de Communes du Canton de Coligny	5 994 hab.	
01 Communauté de Communes du Canton de Chalamont	5 265 hab.	
01 Communauté de Communes des Monts Berthiand	18 807 hab.	
01 Communauté de Communes du Pays de Bage	12 007 hab.	
01 Communauté de Communes du Canton de Montluel	22 121 hab.	
01 SIVOM Centre de la Dombes	14 449 hab.	
01 Communauté de Communes Bresse - Dombes - Sud-Revermont	6 064 hab.	
01 Communauté d'Agglomération de Bourg en Bresse	67 395 hab.	
01 Communauté de Communes CHALARONNE CENTRE	11 533 hab.	
01 Communauté de Communes DES BORDS DE VEYLE	6 942 hab.	
01CC MIRIBEL ET PLATEAU	21 688 hab.	
06 Communauté de Communes de la Riviera Française	64 009 hab.	Transfert
06 Syndicat Mixte d'Elimination des Déchets du Moyen Pays des Alpes-Maritimes	36 826 hab.	Transfert
08-Syndicat Mixte de Traitement des Ardennes (S.M.T.D.A.)	290 130 hab.	
13 Communauté Agglomération du Pays d'Aix en Provence	332 617 hab.	Transfert
13 Communauté Agglomération Salon-Etang de Berre-Durance	121 940 hab.	Transfert
16 Communauté Agglomération Grand Angoulême	102 368 hab.	
16 Syndicat de valorisation des déchets ménagers (Calitom)	194 790 hab.	
21 Communauté Agglomération Dijonnaise "Le Grand Dijon"	251 679 hab.	Transfert
21 Communauté de Communes du Pays de Nuits Saint Georges	14 382 hab.	Transfert
24 Syndicat Départemental des Déchets de la Dordogne	372 120 hab.	Transfert
25 SYBERT	215 154 hab.	Transfert
25 Communauté Agglomération du Pays de Montbéliard	121 047 hab.	Transfert
30 SYMTOMA	39 909 hab.	Transfert
30 Syndicat Mixte Sud Rhône Environnement	80 182 hab.	Transfert
31 DECOSET	396 870 hab.	
31 Communauté de Communes des Coteaux du Lauragais Sud	5 568 hab.	
38 Communauté de Communes du Sud Grenoblois	26 557 hab.	
38 Communauté Agglomération du Pays Viennois	64 357 hab.	
38 Communauté Agglomération Grenoble Alpes Métropole	399 668 hab.	
38 Syndicat Mixte Nord Dauphiné	167 555 hab.	
38 SIVOM DE L'AGGLO DE PONT DE CHERUY	27 595 hab.	
38 Communauté de Communes de la Tour du Pin	23 325 hab.	
38 SIBRECSA	48 059 hab.	
38 Communauté de Commune CHARTREUSE GUIERS	11 721 hab.	
38 SICTOM DU GUIERS	19 163 hab.	
38 SICTDM	16 270 hab.	
38 GOUVERNAYRE - SICTOM MORESTEL	39 238 hab.	
39 SYDOM du Jura-Lons le Saunier	260 919 hab.	Transfert
46 SYDED	164 698 hab.	Transfert
52 Syndicat Départemental pour l'Elimination des Déchets Ménagers	197 153 hab.	Transfert

COLLECTIVITE	POPULATION	TRANFERT
54 SM des secteurs de Pont à Mousson	41 273 hab.	Transfert
54 Communauté de Communes du Cristal	5 599 hab.	Transfert
54 Communauté de Communes du Lunévillois	28 149 hab.	Transfert
54 Communauté de Communes du Toulois	31 260 hab.	Transfert
54 Communauté de Communes du Bassin de Pompey	40 931 hab.	Transfert
58 Communauté de Communes du Fil de Loire	5 006 hab.	
58 SICTOM des Morillons	11 225 hab.	
58 Communauté de Communes En Donziais	3 703 hab.	
58 Communauté de Communes Fleur du Nivernais	2 806 hab.	
58 Communauté de Communes du Haut Morvan	6 809 hab.	
58 SIOM de la Machine	17 513 hab.	
58 Communauté de Communes Vaux d'Yonne	8 327 hab.	
58 Communauté de Communes Val du Sauzay	3 413 hab.	
58 SGDCN	11 882 hab.	
58 Communauté de Communes Loire et Vignoble	5 734 hab.	
58 Communauté de Communes des Grands Lacs du Morvan	3 553 hab.	
58 Syndicat Mixte Région de Corbigny	7 235 hab.	
58 Communauté de Communes La Puisaye Nivernaise	3 597 hab.	
58 Communauté de Communes des Portes du Morvan	3 811 hab.	
59 Communauté Agglomération Valenciennes Métropole	196 000 hab.	
59 Communauté Agglomération de Maubeuge Val de Sambre	102 561 hab.	
62 SEVADEC Calais	156 821 hab.	
62 Communauté Urbaine Arras	89 451 hab.	
62 Communauté de Communes du Pays de la Faïence de Desvres	14 439 hab.	
62 Communauté de Communes de l'Artois	6 977 hab.	
62 Communauté de Communes de Noeux et Environs	17 773 hab.	
64 SICTOM du Haut Béarn	28 062 hab.	
64 Communauté Agglomération Pau Pyrénées	147 012 hab.	
65 SNECTOM du Plateau de Lannemezan	17 048 hab.	
67 Communauté Urbaine de Strasbourg	452 609 hab.	Transfert
67 SMICTOM d'Alsace Centrale	111 672 hab.	Transfert
67 SMICTOM du Nord du Bas-Rhin	90 677 hab.	Transfert
67 Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile	17 315 hab.	Transfert
67 Communauté de Communes du Kochersberg	16 141 hab.	Transfert
67 Simtom d'Haguenau-Saverne	203 819 hab.	Transfert
67 Communauté de Communes Les Châteaux	7 924 hab.	Transfert
68 Communauté de Communes du Pays de Rouffach	7 598 hab.	Transfert
69 Syndicat Mixte Sytraival	238 155 hab.	
69 Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais	25 119 hab.	
69 Communauté Urbaine de Lyon - Grand Lyon	1 244 582 hab.	
69 SITOM Sud Rhône	73 153 hab.	
69 Communauté de Communes du Pays d'Amblepuis-Thizy	23 375 hab.	
70 SYTEVOM	231 420 hab.	Transfert
71 Communauté de Communes du Tournugeois	9 360 hab.	
71 SIRTOM de la Vallée de la Grosne	16 685 hab.	
71 Communauté Urbaine Creusot Montceau	92 280 hab.	
71 Communauté de Communes de Paray le Monial	12 440 hab.	
71 SICTOM du Mâconnais	65 534 hab.	
71 SICED BRESSE NORD	25 297 hab.	
73 Communauté de Communes de Chautagne	4 182 hab.	
73 Communauté Agglomération du Lac du Bourget	51 935 hab.	

COLLECTIVITE	POPULATION	TRANFERT
73 SIRTOM Maurienne	45 429 hab.	
73 Communauté de Communes de la Combe de Savoie	5 616 hab.	
73 Communauté Agglomération Chambéry Métropole	115 311 hab.	
73 Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette	4 213 hab.	
74 SITOA Environnement	39 761 hab.	Transfert
75 SYCTOM PARIS	0 hab.	
79 Communauté Agglomération de Niort	102 393 hab.	
79 Syndicat du Val de Loire	64 114 hab.	
79 SMITED des Deux Sèvres	141 534 hab.	
81 SITOMA de l'Albigeois	86 367 hab.	
81 SICTOM de la Région de Lavaur	26 000 hab.	Transfert
81 TRIFYL	267 975 hab.	
83 SIVED	35 915 hab.	Transfert
83 SMITOM de l'aire Fréjus - St Raphaël	98 924 hab.	Transfert
83 Communauté de Communes Cœur du Var	34 234 hab.	Transfert
86 Communauté Agglomération du Pays Châtelleraudais	53 005 hab.	
86 Communauté de Communes du Mirebalais	7 369 hab.	
86 Communauté de Communes de Vienne et Moulière	10 775 hab.	
86 Communauté de Communes du Pays Gencéen	6 252 hab.	
86 Communauté Agglomération de Poitiers	125 341 hab.	
86 Communauté de Communes Mable et Vienne	6 839 hab.	
86 Communauté de Communes du Lencloîtrais	8 209 hab.	
86 Communauté de Communes du Pays Mélusin	10 458 hab.	
86 Communauté de Communes de la Région de Villedieu du Clain	12 368 hab.	
86 Syndicat Interdépartemental Mixte de l'Equipment Rural (SIMER)	74 071 hab.	
86 Communauté de Communes du pays de Vouglaisien	12 393 hab.	
87 Limoges Métropole	184 241 hab.	
87 SYDED Haute-Vienne	170 361 hab.	
88 SMD SOVOTOM	391 202 hab.	
90 SICTOM de la Zone Sous-vosgienne	45 006 hab.	
90 SIVOM Sud du Territoire de Belfort	23 962 hab.	
92 Syndicat mixte des Hauts-de-Seine SYELOM	1 228 563 hab.	
97 CC CENTRE LITTORAL Cayenne	92 059 hab.	
TOTAL	12 056 373 hab.	

Evolution de la performance de collecte par habitant et par an :



(Tonnage du mois collecté divisé par la population desservie multiplié par 12)

- **Habitant desservi = Habitant d'une Collectivité Locale sous convention avec OCAD3E.**
- **Cette performance ne tient pas compte des tonnages de DEEE enlevés auprès des Distributeurs sur le territoire donné**

obligation de collecte = calculée par application des PDM sur 9 catégories (en %, hors lampes) à la quantité totale collectée
bilan = obligations de collecte (en tonnes) moins quantités collectées (en tonnes)

ERP	QMM (en t)	2 006	2 007	2 008	cumul
		133 499	148 083	151 207	
	PDM (en %)	10,5%	10,7%	10,5%	
	Obligation de collecte (en t)	1 083	16 680	29 301	
	quantités collectées (en t)	247	26 833	39 506	
	bilan	-836	10 153	10 204	19 521

obligation de collecte = calculée par application des PDM sur 9 catégories (en %, hors lampes) à la quantité totale collectée
bilan = obligations de collecte (en tonnes) moins quantités collectées (en tonnes)

ERP	QMM (en t)	2 006	2 007	2 008	cumul
		133 499	148 083	151 207	
	PDM (en %)	10,5%	10,7%	10,5%	
	Obligation de collecte (en t)	1 083	16 680	29 301	
	quantités collectées (en t)	247	26 833	39 506	
	bilan	-836	10 153	10 204	19 521

6. Conditions d'enlèvement 2008 pour la Distribution

Les conditions d'enlèvement des DEEE auprès de la Distribution sont fonctions des quantités en jeu. Afin de gérer au mieux la collecte en Distribution, ERP a donc établi deux types de convention :

- **La convention dite « apport volontaire » :**

Le distributeur livre volontairement, à ses frais, les DEEE sur un site de consolidation désigné par ERP. Dans le cadre des dispositions de la convention, l'accès et la livraison de DEEE sur site de consolidation désigné par ERP est gratuite pour le Distributeur.

En contrepartie, les DEEE livrés par le Distributeur sont cédés gratuitement à ERP au jour de la livraison.

Les DEEE livrés doivent être présentés sur le site de consolidation triés et conditionnés comme suit :

- en conditionnements adaptés (caisse palettes ou carton fixé sur palette ou palette filmée) pour les PAM et les Ecrans
- en vrac pour les GEM (Froid et Hors froid)
- absence de produits autres que des DEEE (les DEEE devront notamment être vides de tout contenu et sans emballages)

Indépendamment du type de DEEE livrés, le volume minimum de toute livraison de DEEE devra être supérieur ou égal à 1m³.

- **La convention dite « avec enlèvement » :**

Le distributeur fait enlever ses DEEE par l'opérateur de collecte désigné par ERP. Selon les modalités d'enlèvement (volumes et flux enlevés), ERP peut mettre gratuitement à disposition du Distributeur des contenants sur les Points de collecte désignés par ce dernier :

- Des contenants pour le stockage des PAM et des Ecrans en quantité qu'ERP jugera nécessaire après diagnostic.
- Une benne fermée pour le stockage et l'évacuation d'un lot complet de GEM HF si ERP l'estime nécessaire après diagnostic.

Le Distributeur met à la disposition d'ERP la totalité des DEEE qu'il a collecté sélectivement dans les conditions prévues dans la convention :

- Liste et profil des points de collecte
- Procédure d'enlèvement
- Procédure de tri :
 - Séparation des 4 flux selon la procédure de Tri
 - Présentation dans les contenants adaptés pour les PAM et les Ecrans
 - Absence de produits autres que des DEEE (les DEEE devront être notamment vidés de leur contenu et désemballés)
 - Respect des quantités minimales d'enlèvement en fonction du Profil du Point de collecte selon grille.

NB : Un minimum de 5 palettes (10 UM) est exigé par enlèvement et aucun contenant n'est fourni par ERP en dessous de 7,5 palettes (15 UM).

La grille évolue de 2,5 palettes en 2,5 palettes (5 UM) et peut aller jusqu'à 32,5 palettes (65 UM) pour un seul enlèvement.

- Le taux de remplissage des contenants doit être supérieur ou égal à 80%
- Stockage des flux PAM et Ecrans à l'abri des intempéries.

➤ **Le délai d'enlèvement est de 5 jours maximum**

7. Liste des cas pour lesquels le titulaire a refusé de procéder à l'enlèvement de DEEE collectés sélectivement

Il n'y a pas eu de refus de collecte.

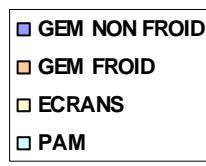
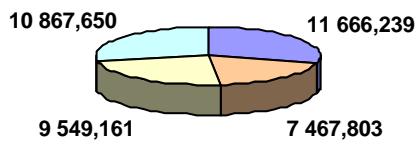
Néanmoins, de nombreux actes de vandalisme ont conduit ERP à séparer sur le carreau les DEEE fortement détériorés de ceux encore valorisables :

- Les DEEE valorisables ont été chargés et enlevés
- Les DEEE détériorés (principalement les Ecrans, risques pour les opérateurs et impossibilité de pollution) ont du être déposés dans les bennes encombrants non valorisables de la déchèterie.

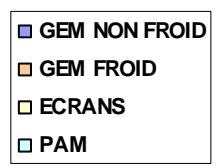
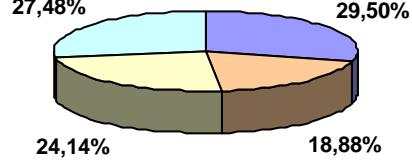
8. Tonnage de DEEE enlevé par le titulaire

TONNAGE COLLECTE 2008	Collectivités	Distributeurs	Système ind.	Autre	Total général
GEM NON FROID	11 479,633	186,606	na	na	11 666,239
GEM FROID	7 424,495	43,308	na	na	7 467,803
ECRANS	9 540,382	8,779	na	na	9 549,161
PAM	10 788,746	78,904	na	na	10 867,650
TOTAL	39 233,256	317,597			39 550,853
En %	99,20%	0,80%			

Tonnage flux



Répartition des flux



9. La répartition par département des tonnages enlevés

Départements	GEM NON FROID	GEM FROID	ECRANS	PAM	Total
01 Ain	594,023	339,808	429,977	505,470	1 869,278
06 Alpes-Maritimes	182,010	79,610	71,330	69,610	402,560
08 Ardennes	299,730	215,435	238,466	293,289	1 046,920
13 Bouches-du-Rhône	203,744	164,050	278,411	127,164	773,369
16 Charente	250,500	175,804	282,348	387,356	1 096,008
19 Corrèze				0,150	0,150
21 Côte-d'Or	132,093	49,836	79,845	90,818	352,592
24 Dordogne	191,440	193,180	288,077	325,520	998,217
25 Doubs	462,337	267,800	353,043	474,916	1 558,096
27 Eure				36,509	36,509
30 Gard	200,031	103,379	105,847	119,002	528,259
31 Haute-Garonne	251,023	199,544	259,498	270,208	980,273
38 Isère	1 190,086	708,209	772,181	841,351	3 511,827
39 Jura	345,932	211,899	236,288	313,849	1 107,968
45 Loiret			0,681	1,008	1,689
46 Lot	335,838	186,012	170,393	158,903	851,146
52 Haute-Marne	75,778	60,940	71,379	62,238	270,335
54 Meurthe-et-Moselle	89,888	61,328	88,423	66,766	306,405
58 Nièvre	200,940	191,490	160,354	213,922	766,706
59 Nord	107,392	89,111	200,922	197,282	594,707
60 Oise	50,696	20,614		0,173	71,483
62 Pas-de-Calais	114,558	136,374	208,482	128,047	587,461
64 Pyrénées-Atlantiques	27,495	55,525	114,948	81,668	279,636
65 Hautes-Pyrénées	26,961	18,570	24,500	32,426	102,457
67 Bas-Rhin	716,501	421,822	590,383	595,015	2 323,721
68 Haut-Rhin	5,749	6,317	4,243	1,663	17,972
69 Rhône	1 539,710	902,964	1 331,205	1 716,961	5 490,840
70 Haute-Saône	484,644	318,746	318,166	420,902	1 542,458
71 Saône-et-Loire	358,912	231,720	332,593	336,206	1 259,431
73 Savoie	400,827	237,673	324,236	382,373	1 345,109
74 Haute-Savoie	65,160	30,410	43,673	59,512	198,755
75 - PARIS	57,840			0,800	58,640
78 Yvelines			4,858	25,167	30,025
79 Deux-Sèvres	373,038	247,690	303,839	396,307	1 320,874
81 Tarn	752,932	465,895	465,925	586,906	2 271,658
83 Var	221,867	109,125	95,634	82,457	509,083
86 Vienne	303,275	241,736	249,839	331,508	1 126,358
87 Haute-Vienne	295,083	234,554	362,176	404,675	1 296,488
88 Vosges	431,586	328,282	359,672	429,226	1 548,766
90 Territoire-de-Belfort	129,240	78,537	86,350	121,153	415,280
91 Essonne				6,159	6,159
92 Hauts-de-Seine	65,340	62,020	237,736	166,343	531,439
94-Val de Marne	132,040	21,794	3,240	6,672	163,746

10. Quantité et la répartition des tonnages traités

Les 45 572 tonnes de DEEE traités par ERP en 2008 se répartissent comme suit :

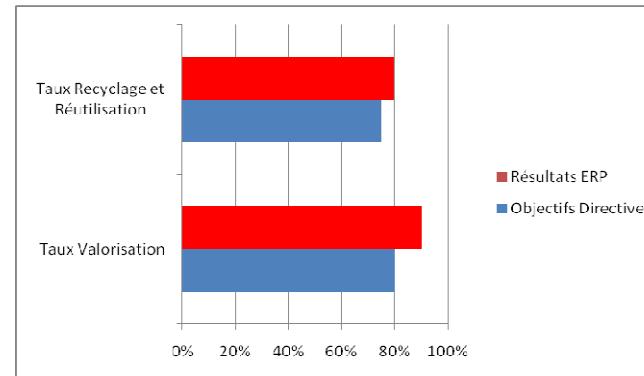
France					
Flux	Réemploi (en nombre))	Réemploi (en tonnes))	Recyclage (en tonnes))	Valorisation (en tonnes))	Destruction (en tonnes))
Gros électroménager froid, ou GEM F			6542,488	1717,888	793,26
Gros électroménager hors froid, ou GEM HF	213	11,101	10234,517	1148,082	1166,38
Ecrans	1494	29,886	9748,063	568,155	958,3
Petits appareils en mélange ou PAM	4906	19,622	9527,304	1218,694	1887,772

11. Taux de valorisation et taux de recyclage et de réutilisation atteint par le titulaire

a. Le flux GEM HF (Gros Electroménagers Hors Froids)

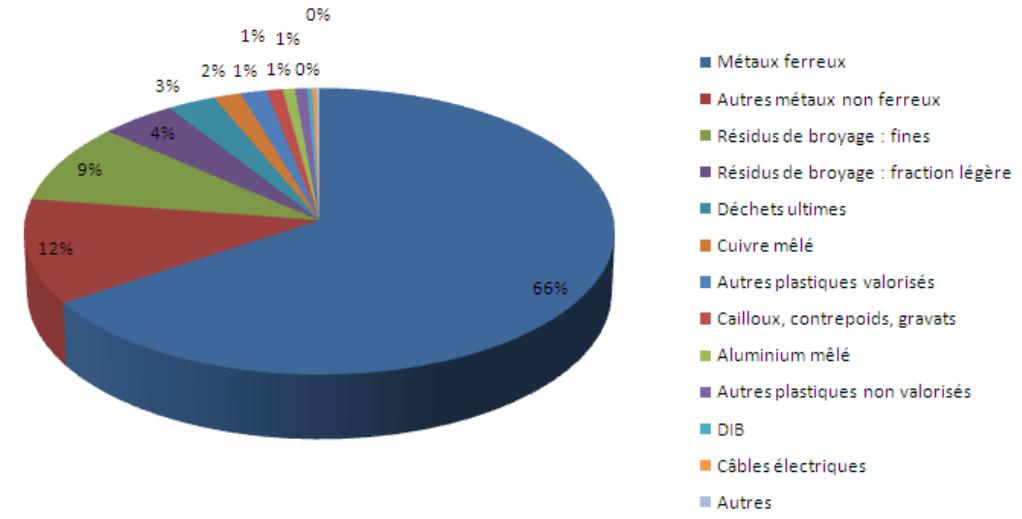
La campagne de caractérisation permet de statuer sur les taux de recyclage et de valorisation atteint sur le flux GEM HF.

	Taux Valorisation		Taux Recyclage et Réutilisation
	Valorisation matière	Valorisation énergétique	Valorisation matière
Objectifs Directive	80%		75%
Résultats ERP	79,73%	10,41%	79,78%
	90,14%		



Fractions issues du traitement :

Composants issus du traitement du GEM HF (hors réemploi d'appareils entiers)	Tonnes 2008
Métaux ferreux	8 237,10
Autres métaux non ferreux (dont métaux non ferreux mélangés)	1 478,10
Résidus de broyage : fines (mélange de métaux, cailloux et plastiques,...)	1 131,60
Résidus de broyage : fraction légère (mélange de sable, plastiques, mousse,...)	557,67
Déchets ultimes	360,63
Cuivre mélé	204,49
Autres plastiques valorisés	191,38
Cailloux, contrepoids, gravats	120,41
Aluminium mélé	91,75
Autres plastiques non valorisés	88,86
DIB	38,64
Câbles électriques	30,03
Condensateurs susceptibles de contenir du PCB	9,80
Cartes électroniques	2,53
Cuivre Nu	2,43
Mousses isolantes	2,43
Condensateurs sans PCB	2,41
Aluminium propre	1,53
Verre blanc	1,35
TOTAL	12 553,14



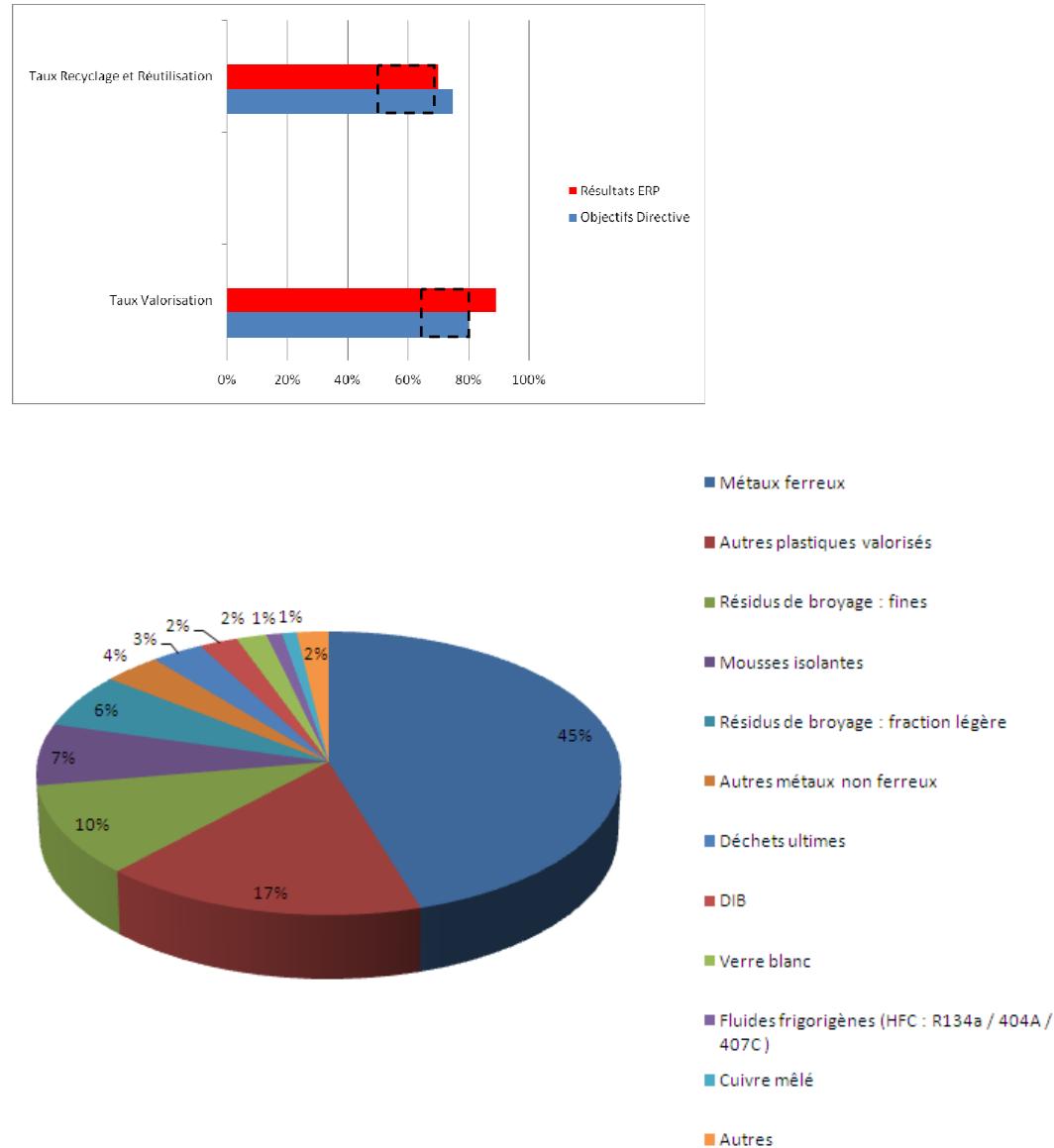
b. Le flux GEM F (Gros Electroménagers Froids)

La campagne de caractérisation permet de statuer sur les taux de recyclage et de valorisation atteint sur le flux GEM F.

	Taux Valorisation		Taux Recyclage et Réutilisation
	Valorisation matière	Valorisation énergétique	Valorisation matière
Objectifs Directive	entre 70% et 80%		entre 50% et 75%
Résultats ERP	70,04%	19,08%	70,04%
	89,12%		

Fractions issues du traitement

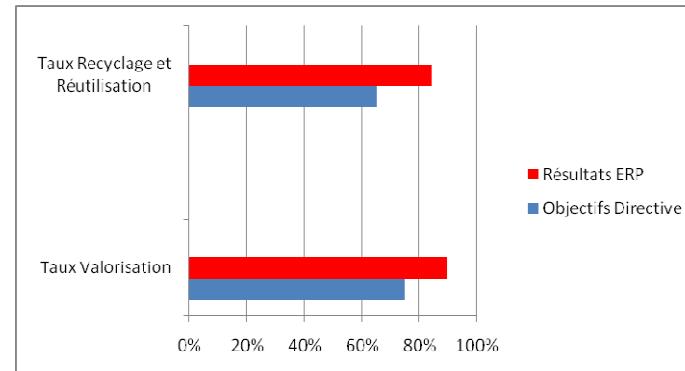
Composants issus du traitement du GEM F (hors réemploi d'appareils entiers)	Tonnes 2008
Métaux ferreux	4100,35
Autres plastiques valorisés	1507,74
Résidus de broyage : fines (mélange de métaux, cailloux et plastiques,...)	941,34
Mousses isolantes	636,33
Résidus de broyage : fraction légère (mélange de sable, plastiques, mousse,...)	562,29
Autres métaux non ferreux (dont métaux non ferreux mélangés)	313,55
Déchets ultimes	282,80
DIB	208,67
Verre blanc	164,46
Fluides frigorigènes (HFC : R134a / 404A / 407C)	84,09
Cuivre mêlé	79,56
Fluides frigorigènes (CFC : R12 / R 502)	55,14
Huiles	40,10
Condensateurs susceptibles de contenir du PCB	39,60
Câbles électriques	27,98
Cuivre Nu	2,82
Aluminium mêlé	2,82
Composants contenant du mercure (hors lampes)	2,17
Lampes contenant du mercure	1,11
Fluides frigorigènes (HCFC : R22)	0,70
TOTAL	9053,64



c. Le flux Ecrans

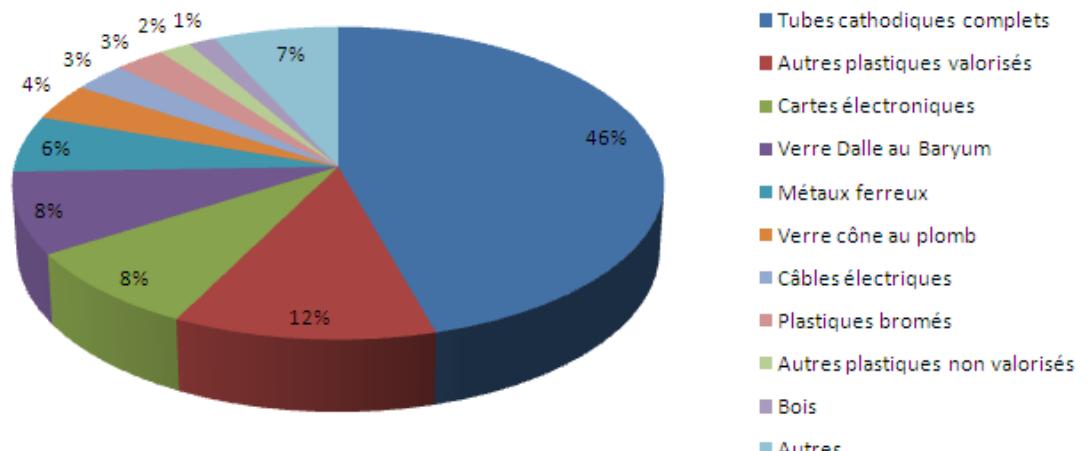
La campagne de caractérisation permet de statuer sur les taux de recyclage et de valorisation atteint sur le flux Ecrans.

	Taux Valorisation		Taux Recyclage et Réutilisation
	Valorisation matière	Valorisation énergétique	Valorisation matière
Objectifs Directive	75%		65%
Résultats ERP	84,11%	5,57%	84,44%
		89,69%	



Fractions issues du traitement :

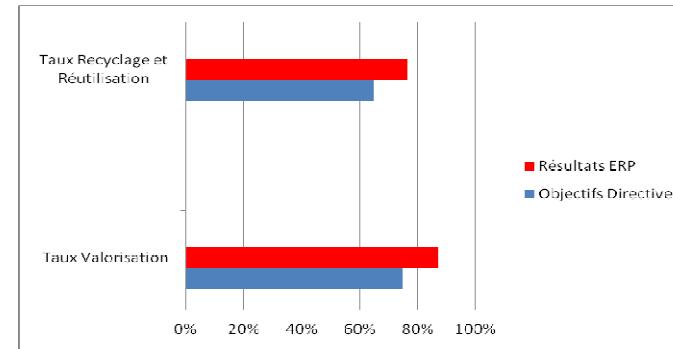
Composants issus du traitement des Ecrans(hors réemploi d'appareils entiers)	Tonnes 2008
Tubes cathodiques complets	5141,52
Autres plastiques valorisés	1332,75
Cartes électroniques	963,76
Verre Dalle au Baryum (si détail tubes cathodiques connu)	955,23
Métaux ferreux	657,54
Verre cône au plomb (si détail tubes cathodiques connu)	426,68
Câbles électriques	330,89
Plastiques bromés	316,40
Autres plastiques non valorisés	200,11
Bois	167,27
DIB	132,80
Déchets ultimes	129,69
Autres métaux non ferreux (dont métaux non ferreux mélangés)	123,33
Cuivre mêlé	120,19
Cuivre Nu	102,50
Condensateurs susceptibles de contenir du PCB	26,29
Condensateurs sans PCB	26,27
Autres	114,40
TOTAL	11267,63



d. Le flux PAM (Petits Appareils en Mélange)

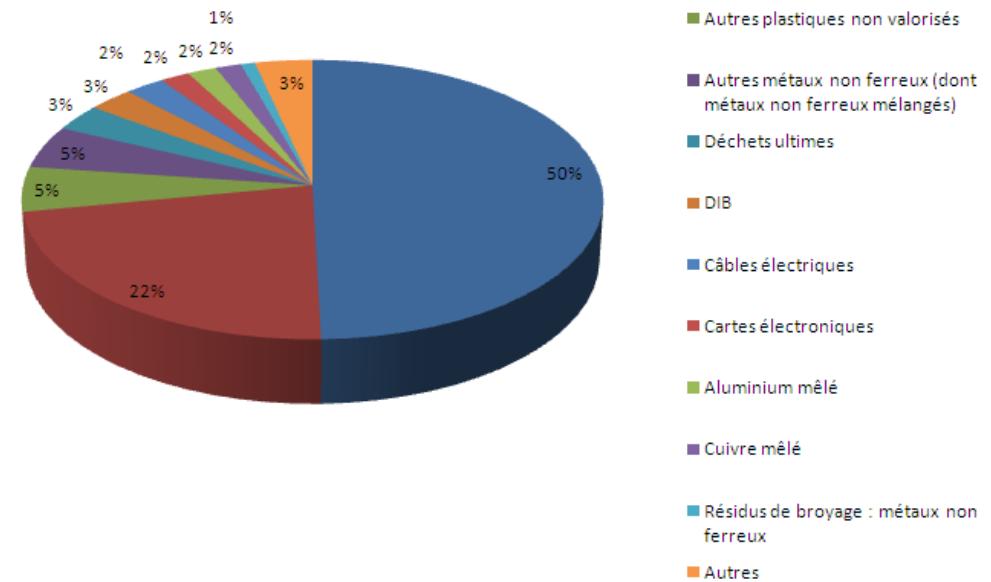
La campagne de caractérisation permet de statuer sur les taux de recyclage et de valorisation atteint sur le flux PAM.

	Taux Valorisation		Taux Recyclage et Réutilisation
	Valorisation matière	Valorisation énergétique	Valorisation matière
Objectifs Directive	70%		50%
Résultats ERP	76,46%	10,67%	76,74%
	87,13%		



Fractions issues du traitement :

Composants issus du traitement du PAM (hors réemploi d'appareils entiers)	Tonnes 2008
Métaux ferreux	6251,82
Autres plastiques valorisés	2825,53
Autres plastiques non valorisés	654,17
Autres métaux non ferreux (dont métaux non ferreux mélangés)	618,80
Déchets ultimes	392,34
DIB	355,89
Câbles électriques	305,82
Cartes électroniques	228,89
Aluminium méléné	224,55
Cuivre méléné	199,95
Résidus de broyage : métaux non ferreux	109,08
Cuivre Nu	59,16
Piles et accumulateurs en mélange	56,66
Consommables bureautiques (toners et cartouches)	46,79
Bois	37,75
Piles et accumulateurs au plomb	32,80
Verre blanc	27,43
Plastiques bromés	23,88
Condensateurs sans PCB	20,59
Condensateurs susceptibles de contenir du PCB	14,00
Autres	125,99
TOTAL	12611,87



12. Actions menées en partenariat avec les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)

ERP a fait le choix d'intégrer largement les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire dans son dispositif d'enlèvement et de traitement des DEEE.

Le tableau ci-après indique la part de marché attribuée à l'Economie Sociale et Solidaire.

Total Collecté par ERP France	39 550,853 t	% du Collecté
Collecte confiée à ESS	16 558,922 t	41,87%
Traitement confié à ESS		
GEM HF	5 236,165 t	13,24%
GEM F	364,349 t	0,92%
Ecrans	5 526,787 t	13,97%
PAM	5 964,655 t	15,08%

→ ERP a ainsi attribué à l'ESS des parts de marché conséquentes pour la filière DEEE.

Ce choix s'est d'ailleurs traduit par un développement et une professionnalisation notables des structures de l'ESS.

ERP a contribué au développement de l'ESS donnant ainsi accès à des formations qualifiantes (cariste, chauffeur, technicien, logisticien, gestionnaires.....) à des personnes qui étaient sorties du monde « professionnel ».

Fournisseurs	Départements desservis	Logistique	Traitement	Sous Traitance	Accord direct
AISE	59/62		X		X
Arcavi	08	X	X		X
Bis Recyclage	31/81		X		X
Boites à Papier	87	X	X		X
Envie 2E Alsace	67/68	X	X		X
Envie Franche Comté	25/39/70/90	X	X	X	
Envie 59 Hauts France	59/62	X			X
Envie BOURGOGNE	21	X	X		X
Envie Limousin					
BASSENS	87		X	X	
Envie Poitou Charentes	16/79/86	X	X		X
Envie Sud Est	38/69		X	X	
GEPSA	73		X		
JURATRI	25/39/70/90	X	X		X
Revalprest	88	X		X	
SIBUET	01/38/73		X		X
SOMERGIE	88	X	X	X	

13. Bilan des actions menées pour favoriser le réemploi

Les accords avec les prestataires de l'ESS stipulent la faculté pour les acteurs concernés de prélever pour réemploi des DEEE dans les points de collecte ou de regroupement.

Le réemploi est présenté, à travers les objectifs du cahier des charges, comme le premier élément des opérations de traitement; il en est même l'opération « prioritaire », tout en appliquant les meilleures méthodes et en respectant les règles du droit du travail.

Néanmoins, et par expérience, ces acteurs pratiquent très peu le réemploi des DEEE captés dans les déchèteries. Ils privilégient le gisement venant de la distribution dont l'état des DEEE est plus favorable au réemploi. En effet, d'après les opérateurs de réemploi locaux, seuls les DEEE en provenance de la distribution permettent d'obtenir des taux de réemploi significatifs, et ce pour une raison simple, les DEEE des collectivités locales sont beaucoup trop dégradés ou anciens et ne facilitent pas un réemploi équilibré techniquement et économiquement.

Or, ERP a axé son service auprès des collectivités. Ainsi, les DEEE collectés par ERP proviennent en majeure partie de ces collectivités et représentent 99,23% des 45.571,512 tonnes traitées en 2008.

Voici le bilan de leur activité « réemploi » à fin 2008 :

ERP France 2008	
Flux	Réemploi (Tonnages)
Gros électroménager froid, ou GEM F	0
Gros électroménager hors froid, ou GEM HF	7
Ecrans	37
Petits appareils en mélange ou PAM	36
TOTAL	80

14. Résultat des indicateurs que le titulaire s'est fixé pour évaluer que l'impact sur l'environnement de la logistique d'enlèvement des DEEE est maîtrisé

En 2008, ERP a participé avec les autres éco organismes à une présentation Bilan Carbone dispensée par l'ADEME. Les éco organismes ont convenu d'une démarche collégiale de la mise en place d'indicateurs dont le détail devrait être arrêté en 2009.

Dans le cadre de la relation contractuelle avec les prestataires, il a été demandé par ERP un certain nombre d'engagement qui doivent être développés et mis en place prochainement comme par exemple l'optimisation des tournées des véhicules afin de réduire l'impact environnemental de l'activité logistique ainsi qu'une adaptation des véhicules aux normes techniques environnementales.

15. Actions d'information et de communication menées y compris celles menées avec les différents acteurs

Présentation des actions conduites par ERP France auprès des producteurs



Accès dédié producteur : (www.erp-recycling.fr) La nouvelle version du site internet d'ERP, notamment modifiée au niveau de sa structure, permet à chaque producteur d'accéder de manière précise aux informations le concernant directement ou indirectement. Concernant les producteurs, le site d'ERP rappelle les grands principes de la réglementation, précise ses obligations, sans oublier les moyens de satisfaire à ces nouvelles exigences.

L'ensemble des informations dont les producteurs doivent avoir pris connaissance, tant au niveau français qu'à l'échelle européenne



Kit d'adhésion : développé en 2006, ce kit d'adhésion est adressé aux producteurs en recherche d'un éco-organisme et permet d'informer ces derniers sur :

- le fonctionnement du registre : inscription, enregistrement, déclaration
- la contribution visible : communication du modèle de facturation recommandé par la DGCCRF
- les modalités d'adhésion à ERP

CDROM communication : à l'aide de cet outil, le producteur peut éditer lui-même ou avec l'aide d'un prestataire (graphiste) différents outils et supports de communication qui contribueront à promouvoir le tri des DEEE. Le principe de cet outil. Ces supports peuvent faire l'objet d'une personnalisation avec le logo de la société. Ce CDROM offre une boîte à outil pour chacun des supports développés, boîte à outils contenant pour chaque support de communication un fichier en .pdf basse définition et une mallette graphiste.

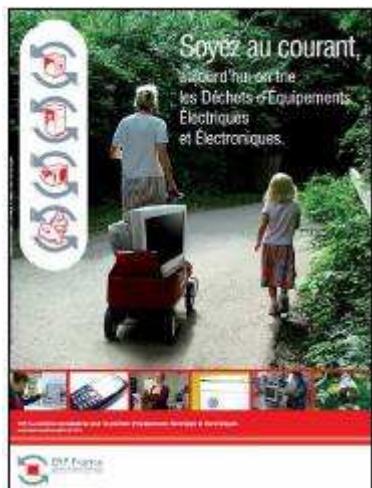


Forum à l'attention de l'ensemble des adhérents d'ERP : ce forum organisé le 27 juin 2007 fut l'occasion de dresser un 1^{er} bilan opérationnel européen et français, de rappeler l'importance du registre (Intervention de l'ADEME) et des déclarations associées et de les sensibiliser à l'une des obligations du décret DEEE : l'éco-conception (intervention de la société CODDE). En 2008, le forum a malheureusement dû être annulé en raison du contexte de crise.

Présentation des actions conduites par ERP France auprès des collectivités locales

ERP adresse à ses collectivités partenaires le CDROM de communication créé en 2006 et ce, pour les accompagner dans leur démarche :

- D'information/sensibilisation des habitants « guide tri des D3E »
- De marquage des déchetteries : logo des 4 flux de D3E
- Formation des ambassadeurs de tri
- Affichage en déchetterie et dans les zones publiques



Outre l'aide apportée aux collectivités locales pour leurs outils de communication auprès des habitants des communes, ERP a mis en place en partenariat avec plusieurs collectivités des Hauts de Seine, plusieurs évènements ponctuels de collecte de DEEE ménagers dans le but d'approfondir le travail de sensibilisation et d'information auprès des usagers d'EEE.

Voici des exemples d'actions locales menées en 2008:

→ **Le 26 janvier 2008**, le partenariat ERP/SYELOM/ECODAIR/ARC DE SEINE a permis d'organiser une journée de sensibilisation à la filière DEEE sur la commune de Meudon.

Il s'agissait de proposer aux habitants de Meudon d'apporter gratuitement leurs DEEE et de leur donner, tant que possible, une 2^{nde} vie :

- Avec la présence de l'association ECOD'AIR qui triait sur place les matériels pouvant être réparés et/ou servir de pièces détachées

- Sans oublier notre prestataire SITA pour assurer un recyclage respectueux des matériels trop anciens ou trop abîmer pour être réutilisé.



→ C'est la raison pour laquelle cet évènement avait comme slogan « Ayez du coeur, apportez votre ordinateur »

→ LE BILAN ? Un évènement encourageant au regard de la mobilisation des habitants de la commune, du nombre de tonnes récupérées, des quantités de matériels réemployables par ECOD'AIR

En effet, cette journée s'est traduite par la collecte de 15 tonnes de DEEE ménagers, dont :

- 4,165 tonnes confiées à ECOD'AIR pour réemploi
- 7,405 tonnes de PAM et 3,573 tonnes d'écrans à recycler



→ Un évènement similaire a également eu lieu le 5 avril 2008 à Puteaux.

→ En 2009, ERP compte reproduire ce type d'évènements et des projets sont d'ores et déjà en discussion avec :

- Le SYELOM92
- La ville de Montrouge
- La Garenne Colombe

16. Actions menées en matière de recherche et développement, pour améliorer la gestion des DEEE et réduire l'impact environnemental de cette gestion

ERP France s'est engagé à soutenir les appels à projet « Recherche et Développement » de l'ADEME à hauteur de 27 000€.

Etude Traitement Condensateurs PCB

ERP/GEODIS a participé activement aux études portant sur la caractérisation des condensateurs provenant des DEEE et des huiles de radiateurs pour y détecter la présence de PCB, en proposant des sites prestataires et en surveillant le déroulement des échantillonnages sur site.

Les résultats finaux de ces caractérisations seront dévoilés durant l'été 2009.

Veille Technologique Ecrans Plats

Le but de ce projet est de décrire la situation actuelle et le potentiel technologique de cette branche afin de permettre une estimation de ce que sont les meilleures pratiques technologiques au vue de la quantité croissante des dispositifs à écrans plats présents dans les déchets électroniques. Les recherches conduites à travers cette étude sont basées sur l'élaboration d'un questionnaire qui a ensuite été transmis aux opérateurs de traitement.

A l'aide de ce questionnaire, les pratiques actuelles de recyclage et les futures méthodes de traitement ont été étudiées.

Etude Technique des DOM

Il a été demandé par ERP à GEODIS la rédaction d'un cahier des charges ayant pour objectif de définir les conditions réglementaires et de décrire les attendus d'une étude technico-économique sur l'optimum de démantèlement local (DOM) par rapport au tout démantèlement en métropole.

Plus précisément, l'étude doit dégager l'intérêt ou non des éco-organismes à démanteler tout ou partie des DEEE sur place dans les DOM, et en particulier en Guyane, où il n'y a aucune unité de traitement sur place. Tous les DEEE repartent entier en métropole. La filière DEEE des DOM s'avère donc être très onéreuse de part ses coûts de transports maritimes. Si l'intérêt économique d'un traitement tout ou partie sur place devrait se dégager, il y aurait également un intérêt social quant au développement local d'unités de traitement et ce très certainement avec les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire.

17. Les actions menées en faveur de la prévention

Afin de prévenir la production de déchets électriques et électroniques, ERP agit à trois niveaux : Au niveau du Consommateur, du Producteur et de l'OCAD3E.

Selon la définition de l'ADEME, la prévention se définit comme un ensemble de mesures ou actions (au niveau de la conception, de la distribution, etc.) visant à réduire la quantité de déchets et/ou leur nocivité. Il convient d'éviter les transferts de pollution vers un autre aspect du cycle de vie du produit, sauf choix affiché et expliqué ; dans un concept de développement durable, les aspects économiques et sociaux peuvent aussi être pris en compte. La prévention se traduit par la réduction à la source, la consommation responsable, et la réutilisation / le réemploi.

A. Prévention: actions auprès du consommateur final

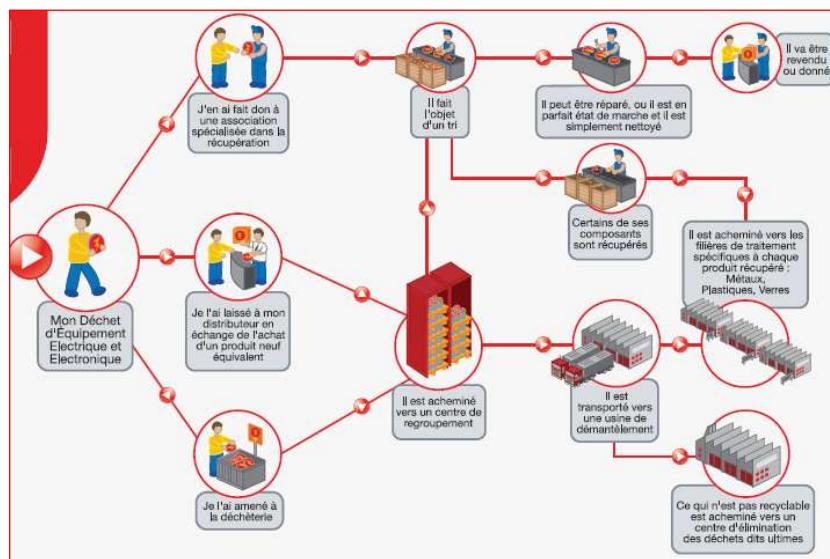
ERP respecte la Charte commune pour l'information et la communication. Cette charte insiste notamment sur la nécessité de préserver les ressources de la planète, en réutilisant les produits autant qu'il est possible de le faire.

ERP a d'ores et déjà mis en avant le réemploi dans les informations dédiées au consommateur final.

Brochure pour les distributeurs et les collectivités locales



Affiche destinée à expliquer la filière D3 aux consommateurs



B. Prévention : actions auprès des entreprises adhérentes

Les producteurs ont un rôle capital dans la prévention des déchets à travers la conception de leurs produits.

La conception des équipements intègrent en effet les aspects recouvrant la fin de vie, le choix de matériaux recyclables, la facilité du démontage, l'exclusion de substances dangereuses pour l'environnement, mais également les aspects liés à l'utilisation du produit, la consommation électrique, la consommation en eau ...

C. Prévention : actions collectives dans le cadre des groupes de travail OCAD3E

Réunissant l'ensemble des éco-organismes, l'Organisme Coordonnateur Agréé (OCAD3E) s'est doté de différents groupes de travail dont l'un d'entre eux est étroitement lié à l'éco-conception

Si ERP a dès 2007 souhaité sensibiliser ces adhérents à l'importance de l'éco conception (au travers d'une formation/sensibilisation dispensée par la société CODDE lors du Forum des adhérents d'ERP), nous nous trouvons aujourd'hui dans un cadre réglementaire et législatif établit qui permet d'avancer plus aisément sur le sujet.

En effet, le Projet de loi Grenelle 1 a été voté en première lecture le 21 octobre 2008 à l'Assemblée Nationale.

Parmi ses nombreux engagements, on notera l'article 41 qui conduit les éco-organismes à moduler le montant de leurs contributions visibles de façon à encourager les producteurs à éco concevoir leurs produits (les produits conçus de manière à faciliter la gestion de leur fin de vie bénéficieraient de contributions visibles moindres).

Au-delà de cet engagement 255, la Directive DEEE prévoyait déjà cette possibilité, pour les Etats Membres, de demander aux éco-organismes d'opter pour un mécanisme permettant aux producteurs d'Equipements Electriques et Electroniques éco conçus de bénéficier d'un avantage financier au regard du montant des contributions visibles.

Aujourd'hui repris dans le présent cahier des charges des éco-organismes agréés, les trois éco-organismes généralistes ont donc créé un groupe de travail dédié à cette nouvelle obligation au travers de l'OCAD3E.

Ce groupe de travail s'est organisé comme suit :

- Objectif du chantier :**

- Déterminer et mettre en pratique les actions favorisant la prévention de la production de déchets, sans transfert de pollution identifié.

- Participants :**

- Membres du comité de Concertation et tout expert jugé nécessaire par OCAD3E

- Les 3 axes de travail :**

- Orienter, pour commencer les travaux sur les critères qui permettent d'améliorer la fin de vie des produits et la prise en compte de ces critères dès la conception du produit. L'objectif est de traduire ces critères dans un barème amont incitatif.
- Introduire, ensuite, les critères de réutilisation de composants et réemploi et leur prise en compte dès la conception du produit.
- Avoir un travail prospectif sur la « durée de vie prévisible », l'expression « durée de vie prévisible » étant à définir

- **Exigences dans le choix des critères :**

- Ayant un sens au niveau européen : la démarche de conception des équipements est le plus souvent européenne voire mondiale.
- Transversaux
- Simples à mesurer et à déclarer pour le producteur
- Faciles à contrôler
- Sans transfert de pollution à un autre stade du cycle de vie du produit : pour les producteurs, la démarche d'éco conception est une démarche multicritères (ensemble des impacts environnementaux et multi-étapes).
- Non couvert par une réglementation existante
- Ne doit pas être équivalent ou supérieur à réglementation existante

Ce groupe de travail a nécessité la création de deux sous groupes de travail :

- ***Le sous-groupe n°1 s'est attaché aux tâches suivantes :***

- Pour les filières mécanisées vérifier l'aptitude à la séparation automatisée et au recyclage des matériaux,
- Pour les filières manuelles ou semi- manuelles vérifier la mesurabilité et la pertinence des critères relatifs à la démontabilité, la séparabilité des pièces, l'homogénéité des matériaux
- Vérifier la faisabilité du critère durabilité des équipements

- ***Quant au sous groupe n°2 :***

- Etudier les critères fin de vie des référentiels écolabels existants et en cours de révision

Une fois les résultats des travaux des deux sous groupes croisés, un questionnaire a été construit de manière à communiquer les critères d'éco-conception « fin de vie » identifiés à l'ensemble des producteurs adhérents des 3 éco-organismes généralistes.

- **Concernant ce questionnaire :**

- Le questionnaire établi par OCAD3E et envoyé à l'ensemble des fédérations, unions professionnelles concernées par le décret DEEE.
- Dépouillés par les éco-organismes réunis au sein d'OCAD3E
- Un des objectifs de ce questionnaire est de valider notamment les critères d'éco-conception « fin de vie » pour les entreprises et à quelles conditions.

Nous sommes aujourd'hui en phase d'analyse des critères au regard des réponses obtenues via l'envoi du questionnaire aux producteurs d'EEE ménagers :

- Arbitrage entre les critères déclarables et souhaitables, évaluation des impacts environnementaux des critères retenus sur les secteurs, certains critères pouvant apparaître prioritaires en termes d'impacts environnementaux pour certains équipements (volume concerné, importance de la dépollution).

- Potentiel lancement d'études pertinentes pour retenir de façon définitive les critères qui s'appliqueront. Les études relatives à EUP peuvent d'ores et déjà être utilisées.